

La nouvelle réglementation des immobilisations et des amortissements appliquée dans les activités professionnelles de synthèse (APS).

Edwige Brun, professeur en BTSCGO Lycée Carriat à Bourg en Bresse.

En première année de BTS Comptabilité et Gestion des Organisations nous nous sommes demandés comment mettre en oeuvre la nouvelle réglementation dans les activités professionnelles de synthèse dès l'année scolaire 2004/2005.

Nous avons choisi de compléter les APS proposées par des éditeurs par les deux exercices suivants :

- 1) une note de synthèse comparant les anciennes et nouvelles normes
- 2) un tableau automatisé sous Excel pour calculer les amortissements et les dépréciations ou reprises à l'inventaire.

OBJECTIF DE CES DEUX EXERCICES :

- 1) La rédaction d'une note de synthèse oblige les étudiants :
 - à reformuler les textes juridiques et le cours sur la nouvelle réglementation des actifs et des amortissements
 - à mettre en oeuvre leurs connaissances dans une situation concrète
 - à communiquer de façon conforme aux usages professionnels.
- 2) L'automatisation du tableau de calcul des amortissements et des dépréciations doit permettre aux étudiants :
 - de travailler la formule de calcul des dépréciations et des reprises
 - de remettre en cause le plan d'amortissement d'origine
 - d'approfondir les fonctions d'Excel
 - d'apprécier le gain de temps et la sécurité des calculs obtenus grâce à l'utilisation du tableur.

I- LA NOTE DE SYNTHESE.

Contexte de l'activité :

Dans le cadre d'une APS, les étudiants avaient enregistré en 2004 des acquisitions d'immobilisation, des amortissements et des cessions avec le logiciel Sage version 12 selon les anciennes règles.

Sujet :

Ils étaient chargés de rédiger une note de synthèse adressée à la comptable expliquant les modifications qui devraient intervenir dans cette entreprise industrielle à partir de 2005.

Ressources :

Cours photocopié

Réalisation :

Sous la forme d'un devoir surveillé d'une heure, annoncé d'avance et réalisé avec le logiciel de traitement de texte.

Voici en **annexe I** la note de synthèse la mieux rédigée, avec des éléments de correction complémentaires

Commentaire :

Faire rédiger la note de synthèse en temps limité avec Word et en la notant a stimulé les étudiants qui n'aiment pas ce type d'exercice. Deux élèves ont rendu la lettre manuscrite par crainte de manquer de temps et trois sur seize ont eu l'idée du tableau de comparaison.

II- LE TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS.

Contexte :

Dans une autre APS les étudiants devaient

- comparer la rentabilité de deux investissements
- choisir le meilleur pour l'entreprise
- l'enregistrer en comptabilité et établir le **tableau d'amortissement d'origine**
- calculer les **dépréciations** dues à l'évolution de la valeur actuelle du bien
- **modifier le tableau** d'amortissement pour tenir compte des dépréciations ultérieures.

Ressources :

Des extraits du plan comptable permettant d'établir les formules :

- La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.
- La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.
- Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
- La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable.
- La valeur actuelle ne peut pas dépasser la valeur nette comptable sans dépréciation (du plan d'origine) .
- La valeur nette comptable = valeur brute – cumuls des amortissements – cumuls des dépréciations et reprises.

Sujet :

L'entreprise choisit un matériel qui sera acquis et mis en service le 1/1/ 2005 (par simplification) pour 55 000€ . Il sera utilisé et donc amorti pendant 5 exercices et on pense le **revendre** 5 000€ .

A la fin des exercices suivants, on constate les valeurs d'usage et vénale ci-dessous :

Exercice	Valeur d'usage	Valeur vénale
2005	40000	38000
2006	24000	25500
2007	20000	22500
2008		12000
2009		

(dans le cadre de cet exercice, ces valeurs paraissent suffisamment significatives)

Réalisation :

On fournit aux étudiants le tracé des tableaux vierges sur Excel et on cherche la méthode pour les compléter. On trouvera les deux tableaux corrigés de l'amortissement initial et des modifications ultérieures en **annexe II**.

- 1- Réalisez l'exercice manuellement à la maison.
- 2- Colorez les cellules de **saisie**. (elles sont **grisées** dans le corrigé)
- 3- Complétez le tableau d'amortissement initial avec les formules
- 4- **Nommez** toutes les cellules en utilisant: Insertion/Nom/ CREER / colonne de gauche ou ligne du haut. **Vérifier** l'exactitude des zones nommées.
- 5- Dans les formules créées, **remplacez les cellules par les noms** en utilisant la touche F3.
- 6- Complétez alors le tableau du bas avec la même démarche.
 - 6-1 Au préalable on dessine l'organigramme de comparaison des VNC et de la valeur actuelle en relisant les extraits du plan comptable.
 - 6-2 On saisit les formules sans les noms.
 - 6-3 On définit les noms avec I/N/C et on vérifie l'exactitude des zones nommées.
 - 6-4 On place les noms dans les formules à l'aide de la touche F3.
- 7- On teste le tableau à l'aide de l'exercice qui a été réalisé manuellement au préalable et avec tous les exercices déjà faits. On corrige les erreurs éventuellement.
- 8- On protège le tableau et on déverrouille les cellules de données colorées.

On trouvera en **annexe II** ce tableau.

Commentaire :

Les étudiants ont eu beaucoup de mal à élaborer les formules mais ils étaient contents car à la fin c'est « magique! ».

ANNEXE I : corrigé de la note de synthèse.

M. Expéditeur
stagiaire

Le 08/04/2005

M. Destinataire
Chef comptable

Objet : application des nouvelles normes comptables en 2005-04-07

Sources : Lefebvre comptable et fiscal

P.J : tableau de comparaison

NOTE DE SYNTHÈSE

A partir du 01/01/2005, toutes les entreprises doivent enregistrer les actifs et calculer les amortissements selon les normes européennes entérinées par le plan comptable.

Quelles sont donc les innovations qui pourront entrer en vigueur dans une petite entreprise comme la nôtre ? .

1- Concernant les enregistrements des acquisitions des immobilisations :

- Les immobilisations peuvent être enregistrées par composants quand elles comprennent des éléments qui n'ont pas la même durée d'utilisation dans l'entreprise.
- Les immobilisations qui font l'objet de programmes pluriannuels d'entretien pourraient suivre la même règle.

Nous pouvons donc être concernés pour le matériel et outillage.

2- Concernant le calcul des amortissements :

- L'amortissement dégressif est désormais enregistré en amortissement fiscal et plus en amortissement économique. C'est ce que nous avons appliqué en 2004 donc nous n'aurons rien à modifier. L'amortissement dérogatoire sera toujours utilisé.
- Le mode d'amortissement doit s'appliquer en comptabilité en fonction de la durée d'utilisation réelle et non de la durée d'utilisation admise en fiscalité.
- L'amortissement peut être calculé en fonction des unités d'œuvre consommées, kilomètres pour les véhicules et heures machines pour le matériel.
- La base amortissable n'est pas toujours le coût de revient il peut être diminué de la valeur résiduelle si elle est notable.

3- Le test de dépréciation :

En fin d'exercice nous devrions comparer la valeur nette comptable de l'immobilisation et la valeur actuelle et enregistrer une dépréciation (si elle est notable) par un compte 29 même pour les immobilisations amortissables. Le plan d'amortissement initial sera alors remis en cause.

Le logiciel actuel, Sage version 12, ne prend pas encore ces nouveautés en compte.

Conclusion :

L'actif immobilisé est défini comme un élément du patrimoine que l'entité contrôle et qui doit générer des flux nets de trésorerie. Nous devons donc veiller à évaluer les immobilisations le plus exactement possible pour mesurer leur rentabilité (rapport entre la valeur actuelle nette et l'investissement.).

Pièce jointe : **tableau de comparaison**

	Ancienne réglementation	Nouvelles normes
Définition de l'amortissement	C'est la constatation comptable de la perte de valeur d'un élément de l'actif de façon irréversible	C'est la répartition systématique du montant amortissable sur la durée d'utilisation donc en fonction de la consommation des avantages économiques attendus
Coût d'entrée des immobilisations	Prix d'achat plus frais d'installation et de mise en service	Prix d'achat net commercial, escompte déduit et augmenté des coûts directs d'installation, et sur option des coûts d'emprunt et de frais de mutation et d'actes notariés.
Enregistrement du coût	Coût d'acquisition total enregistré dans le compte d'immobilisation (sauf terrain/construction)	L'immobilisation peut être décomposable ou non. En cas de décomposition, le coût total est éclaté et enregistré dans divers sous-comptes de l'immobilisation selon la durée d'utilisation de chaque composant.
Base amortissable	En linéaire : la valeur d'origine. En dégressif la valeur d'origine puis la valeur nette comptable	La valeur brute diminuée de la valeur résiduelle puis la valeur nette comptable corrigée des dépréciations et reprises Le dérogatoire peut être alors utilisé.
Durée d'amortissement	Correspond à la durée fiscalement admise	Correspond à la durée réelle d'utilisation
Mode	Dégressif ou linéaire	Linéaire par défaut ou en fonction d'unités d'œuvre Le dérogatoire est toujours utilisé en cas d'amortissement dégressif
Date de début	Date d'acquisition ou de mise en service	Date de mise en service qui correspond à la consommation des avantages économiques.
Dépréciation	Exceptionnelle	A constater à chaque inventaire en comparant la valeur nette comptable et la valeur actuelle de l'immobilisation qui est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Plan d'amortissement	Il est établi initialement	Il peut être remis en cause à l'inventaire en raison de l'évolution de la valeur actuelle.
Grosses réparations (1)	Constitution de provision	Constitution de provision ou enregistrement selon la méthode des composants.

(1) la distinction entre réparation de niveau 1 et de niveau 2 n'a pas été étudiée.